

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 avril 2016 - MONTVERDUN

Nombre de sièges : 31 - Nombre de sièges pourvus : 31
Nombre de conseillers titulaires présents : 28 / Nombre de conseillers titulaires absents : 3
Nombre de conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : 3 / Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 31
Date de la convocation : 1^{er} avril 2016

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie, BENOIT Roland (suppléant sans pouvoir de vote)
Arthun : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)
Boën sur Lignon : CHAZELLE Laure, JANUEL Roland, DECHAVANNE Alice, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde, MOULLIER Lucien,
Bussy-Albieux : VIAL Bernard,
Cezay : COUDOUR Hubert,
Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André, CHARBONNIER Jean-Louis (suppléant sans pouvoir de vote)
Leigneux : MIOCHE Bernard, PEAN Laurent (suppléant sans pouvoir de vote)
L'Hôpital sous Rochefort : GUILLIN Dominique,
Marcilly le Châtel : GOUBY Thierry, BOURSIER Adeline
Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard (suppléant sans pouvoir de vote)
Montverdun : BRUN Michel, MATRAT Martine, CHARLIN Emmanuel
Sail sous Couzan : BUISSON Ludovic,
Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle, FOREST Pierre,
Saint Laurent-Rochefort : REYNAUD André, suppléant
Saint Sixte : ESSERTEL Philippe, DEMONCHY Jean-Maxence (suppléant sans pouvoir de vote)
Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, PARDON Nicole
Sainte Foy Saint Sulpice : SOUZY Jean-Luc, suppléant
Trelins : DURRIS Roland, suppléant

Excusés : CHARRET Claude (Cezay), THOMAS Gilles (St Laurent Rochefort), MIOMANDRE Mickaël (Ste Foy St Sulpice), RAVEL Jean-Paul (Trelins)

Mandants	commune	Mandataires	commune
ROCHETTE Pierre-Jean	Boën sur Lignon	CHAZELLE Laure	Boën sur Lignon
PERRIN Danie	Marcilly le Châtel	BOURSIER Adeline	Marcilly le Châtel
DAVAL Christine	Sail sous Couzan	BUISSON Ludovic	Sail sous Couzan

M. Michel BRUN, Maire de Montverdun, est ravi ce soir d'accueillir l'assemblée communautaire pour ce dernier budget de notre communauté de communes. Il présente succinctement la commune : un peu plus de 1300 habitants sur 1700 ha, commune saine financièrement et qui entend le rester, dynamique sur le plan économique avec des commerçants nombreux, un monde industriel et artisanal très présent, avec une soixantaine de redevables de la CFE, cotisation foncière des entreprises, une maison médicale. Sur le plan touristique, Montverdun est une commune accueillante et attractive, située sur le chemin de St Jacques de Compostelle ; elle dispose ainsi de gîtes, de chambres d'hôtes et d'hôtel, d'accueil de groupes en particulier au prieuré. Ce dernier a accueilli cette année 2015, 1200 nuitées, belle réussite pour cette structure qui s'autofinance. La commune est vivante avec une quinzaine d'associations touchant toutes les générations, avec son école de 175 élèves. La commune a de nombreux projets dans tous les domaines touristiques, économiques, sociaux, ou de la voirie, tous finalisés sur le papier, dans l'attente du nerf de la guerre, les subventions. Tous ces projets ont été bâtis par l'équipe municipale qui s'entend bien et travaille dans le même sens. M. le Maire souligne d'ailleurs qu'un des projets consiste en la rénovation de la salle des fêtes et de son acoustique : elle a 40 ans et besoin d'être refaite. Il signale également que la commune va perdre 2 membres essentiels qui sont sa secrétaire de mairie, Marilyne CHARBONNIER qui va prendre sa retraite pour le plus grand bonheur de Jean-Louis, et Gilles, cantonnier parti également à la retraite, remplacé depuis peu. Maryline va être remplacée par Florence CESTELE, arrivée cette semaine, connue également pour avoir été secrétaire de mairie à St Etienne le Molard. M. le Maire souhaite une bonne réunion à tous.

M. le Président félicite M. le Maire pour cette présentation de son village qui bouge, qui évolue et souhaite la bienvenue à tous et remercie les correspondants de presse locaux pour leur présence. Avant d'aborder cette réunion, qui a déjà été bien préparée par de précédentes séances de travail de bureau, M. le Président présente les excuses des conseillers absents.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 10 mars 2016

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil joint à la convocation. Celui-ci n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion, vote des comptes administratifs, et affectation des résultats 2015

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, souhaite préalablement à la présentation des comptes 2015 rappeler que le dossier complet, détaillant les 5 comptes 2015 et les budgets prévisionnels 2016, a été transmis avec la convocation. Il remercie le travail des services de la communauté de communes pour la gestion des finances et les 2 Isabelle plus particulièrement.

Il propose ainsi de présenter les seules grandes lignes des 5 budgets comme suit :

Comptes 2015 des budgets	Déchets ménagers TTC	Parc d'activités HT	Ateliers partagés HT	Château de Goutelas HT	Budget général TTC
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Résultat de l'exercice	76 008,68	0,00	127 098,30	29 111,72	306 799,23
Résultat antérieur	464 298,29	0,00	30 584,60	639,47	486 888,84
Résultat de clôture	540 306,97	0,00	157 682,90	29 751,19	793 688,07
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Résultat de l'exercice	23 177,47	27 587,56	13 280,78	-21 449,52	556 487,09
Résultat antérieur	94 952,91	220,11	961,04	-17 089,94	-720 127,54
Résultat de clôture	118 130,38	27 807,67	14 241,82	-38 539,46	-163 640,45

S'agissant du budget des déchets ménagers, un résultat prévisionnel extrapolé avait été présenté en conseil de décembre pour permettre le vote de la redevance des ordures ménagères. L'excédent définitif est supérieur de 17 000 euros environ à celui prévu.

S'agissant du budget général, cette année de moindre investissement, car de transition pour les projets à venir, a permis, en quelque sorte, une régénération des comptes. Le fonctionnement a été maîtrisé et les résultats s'en trouvent donc renforcés.

S'agissant des 2 budgets liés à Champbayard, 2015 a connu des ventes de terrain et des ventes de bâtiments, ayant occasionné des écritures et des résultats un peu différents des autres exercices.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, M. le Président ayant quitté la salle, les comptes 2015 tels que présentés, comptes de gestion et comptes administratifs, sont adoptés pour les 5 budgets.

M. le 1^{er} Vice-Président commente ensuite les graphiques projetés détaillant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de notre budget général pour 2015.

3. Présentation et vote des budgets 2016 :

M. GOUBY, 1^{er} Vice-Président, rappelle les différents débats qui ont déjà eu lieu en commission finances et bureau et propose donc de ne pas rentrer dans une présentation à l'article ou au chapitre mais d'en rester aux grandes masses. Il propose de présenter l'ensemble des budgets et de procéder aux votes en toute fin de présentation, compte tenu des liens existants avec le budget général.

Prévisionnel 2016 des budgets €	Déchets ménagers TTC	Parc d'activités HT	Ateliers partagés HT	Château de Goutelas HT	Budget général TTC
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
dépenses = recettes	2 268 945,53	823 499,08	199 585,90	90 817,96	4 696 963,58
SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses = recettes	573 525,91	737 721,75	195 007,72	412 157,42	3 705 763,85

a. budgets annexes :

collecte et traitement des déchets (pages 4 à 6 du dossier de séance)

Ce budget est conforme aux extrapolations qui avaient permis le maintien de la redevance à 112 € pour 2016 en décembre 2015. Il commente les chiffres des différents chapitres. Il rappelle que ce budget est « étanche » par rapport au budget général. L'essentiel des dépenses de fonctionnement de ce budget correspond aux contrats de prestation avec les entreprises pour les collectes des déchets et le fonctionnement de la déchèterie.

Il souligne que la section fonctionnement de ce budget représente près de la moitié de notre budget général et que la section d'investissement supporte cette année l'acquisition des bacs de collecte sélective qui vont être distribués aux administrés.

parc d'activités Champbayard (pages 7 à 9 du dossier de séance)

Le remboursement complémentaire de 30 000 € réalisé en 2015 a permis de porter le remboursement global de l'avance faite par le budget général à 274 000 € sur les 953 163,86 €

versés de 2000 à 2014. Une provision de 40 000 € par an de subvention du budget général est inscrite pour une durée de 10 ans compte tenu du prix de vente ramené à 15 € HT le m².

Pour l'estimation des recettes 7000 m² de terrain vendus à l'entreprise STAL TP ont été inscrits pour 2016 sur les 2,7 ha de besoins du projet global validés en conseil de février.

Ateliers partagés (pages 10 à 12 du dossier de séance)

La vente d'une partie des ateliers en 2015 a permis de finir de rembourser la totalité de l'avance qui avait été réalisée par le budget général en 2004.

En recette n'ont pas été intégrées les écritures liées à la vente d'un atelier encore non intervenue à ce jour.

château de Goutelas (pages 13 à 15 du dossier de séance)

Il précise que les travaux de mise aux normes incendie et accessibilité, démarrés dès fin 2012 avec l'alarme incendie, sont en voie d'achèvement et que des travaux de mise en confort du 2^{ème} étage seront prévus en 2016. Il rappelle les délais de perception des recettes attendues liées au décalage du déblocage des subventions obtenues.

b. budget général (pages 16 à 21 du dossier de séance)

M le 1^{er} Vice-Président rappelle la situation de la dette figurant au dossier de séance (page 16). Il commente les hypothèses prises pour les bases de taxe d'habitation (TH) compte tenu des exonérations annoncées par l'Etat pour 2016 et de leur non compensation.

Le fonctionnement de ce budget demeure maîtrisé, les charges de personnel n'évoluent pas. Le départ de Damien Bouterra, animateur jeunesse, et la création d'un nouveau poste à l'APIJ (association pour l'intercommunalité des jeunes) dans le même temps, font diminuer les charges de personnel et augmenter en revanche les subventions aux associations.

Il commente la faible évolution des contributions aux structures (page 20), notamment liée à l'augmentation de notre population. Toutes ces contributions représentent environ 10 euros par habitant, pris en charge par la communauté de communes.

Il souligne la particularité de certaines subventions, notamment celles liées à la convention culturelle avec la DRAC puisque les recettes d'un même montant sont inscrites en face avec un léger décalage.

Il rappelle que le financement du service d'instruction et d'application du droit des sols est entièrement pris en charge par la communauté, ce qui représente sur ce budget 2016 une somme de l'ordre de 68 000 € incluant les dépenses au titre d'une partie de l'année 2015. Il rappelle aussi que les recettes liées au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) n'apparaissent plus pour 2016.

Il rappelle les deux principaux postes de dépenses d'investissement pour 2016 avec les travaux du très haut débit THD42 et de restructuration du complexe sportif, y inclus les restes à réaliser des années précédentes. Des dépenses considérées de niveau 2 et donc jugées moins prioritaires n'ont pas été inscrites dans ce budget prévisionnel. S'agissant des recettes, elles sont liées aux subventions à percevoir, aux dotations de fonctionnement de l'Etat et aux recettes fiscales espérées, compte tenu des taux à voter.

M. Robert REGEFFE, conseiller communautaire à Boën sur Lignon, souhaite faire remarquer que la dépense de 2 millions, qui représente la moitié du coût global du projet pour la communauté, ne sera pas réalisée en totalité sur le budget 2016 pour le THD et qu'il y a donc de la marge sur le budget présenté. M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que cette somme correspond seulement à la moitié de l'engagement pris qui est de 4 millions pour tout le territoire, qu'elle ne sera en effet pas dépensée en totalité sur 2016 mais qu'elle devra être reportée en reste à réaliser pour les années suivantes ; l'emprunt est réalisé en face à hauteur de 2 millions d'euros. L'engagement budgétaire est distinct du flux financier à réaliser.

M. Jean-Luc SOUZY, adjoint au Maire de Sainte Foy Saint Sulpice, souhaite rappeler que ce budget prévisionnel ne comprend pas la totalité de la charge liée à l'emprunt de 2 millions pour le THD : une partie des intérêts est inscrite mais pas le remboursement du capital.

M. le 1^{er} Vice-Président confirme en effet que 100 000 euros d'annuité sont liés sur 25 ans à l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit pour financer une partie de ce projet dont les dépenses inscrites à ce BP 2016 sont à la hauteur de la moitié du coût global. Il s'agit donc de se donner les moyens d'arriver à rembourser cette annuité, entre autres engagements pris.

Il rappelle l'étude prospective conduite dès 2014 pour anticiper notre situation budgétaire et financière en tenant compte des projets d'investissement et de l'évolution attendue de nos recettes. Il propose ainsi une évolution de nos taux des 4 taxes, avec une légère variation entre les taux de TH et de TFB. Le tout cumulé, la hausse simulée est de 16 euros pour un ménage moyen du territoire.

taux et produits d'imposition 2016 (CFE, TH, TFB, TFNB) page 20 du dossier de séance

Taxes	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	9.28	9.75	9.75	10,04 %	10,66 %	10,90%
Taxe sur le foncier bâti	0.14	0.15	0.15	0,16 %	0,17 %	0,50%
Taxe sur le foncier non bâti	2.28	2.39	2.39	2,46 %	2,61 %	2,75%
Cotisation Foncière des Entreprises	24.21	24.52	24.52	25,45 %	25,45 %	26,03%

Il précise ainsi que pour la CFE, compte tenu de la réserve de taux capitalisée sur 2015, le taux maxi qui aurait pu être proposé était de 26,70%.

Mme Laure CHAZELLE, conseillère communautaire à Boën sur Lignon, demande si une simulation a été faite de notre budget prévisionnel 2016 avec l'hypothèse d'un maintien des taux. M. le 1^{er} Vice-Président confirme que le travail a été fait avec plusieurs hypothèses. Dans l'hypothèse des taux constants c'est 97 000 euros de recettes en moins. Avec cet écart, et abstraction faite des résultats cumulés des exercices précédents, nous ne pouvons faire face à nos dépenses de fonctionnement.

La volonté est de ne pas puiser en totalité dans nos réserves, de trouver un juste équilibre entre les efforts des contribuables et les services rendus, et de ne pas arriver avec une ardoise dans la perspective de la réforme territoriale. Le très haut débit va nous impacter très fortement dans les années à venir. Notre capacité de désendettement va passer de 3-4 ans à une vingtaine d'années.

M. Pierre VERDIER, Maire de Marcoux, ne partage pas l'analyse faite par rapport à la réforme territoriale ; il juge l'augmentation des taux excessive compte tenu de l'évolution aussi pratiquée par certaines communes.

M le 1^{er} Vice-Président rappelle que la proposition présentée ce soir émane de la majorité du bureau communautaire. Il s'agit là d'une volonté de pouvoir poursuivre les investissements décidés en se donnant les moyens d'assurer leur financement dans la durée.

Il propose donc de procéder d'abord au vote des taux dans leur globalité avant de procéder au vote des budgets de façon séparée.

Vote des taux et produits d'imposition 2016 (CFE, TH, TFB, TFNB)

Après vote à mains levées, par 1 abstention, 5 voix contre et 25 voix pour, les taux 2016 tels que présentés, sont adoptés.

Vote des budgets prévisionnels 2016

collecte et traitement des déchets

Après vote à mains levées, par 30 voix pour et 1 abstention, le BP 2016 tel que présenté est adopté.

parc d'activités Champbayard

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le BP 2016 tel que présenté est adopté.

Ateliers partagés

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le BP 2016 tel que présenté est adopté.

château de Goutelas

Après vote à mains levées, par 30 voix pour et 1 voix contre, le BP 2016 tel que présenté est adopté.

budget général

Après vote à mains levées, par 3 abstentions et 28 voix pour, le BP 2016 tel que présenté est adopté.

M. le 1^{er} Vice-Président remercie tout particulièrement Isabelle MARCOUX ici présente et les élus ayant participé aux commissions. Ce budget traduit la poursuite des engagements pris pour des projets d'envergure pour notre territoire : THD, Goutelas, complexe sportif.

Affectation des résultats

Après vote à mains levées, pour l'ensemble des budgets, les affectations telles que proposées des résultats de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité.

A la réponse de M. SOUZY sur le déficit cumulé du budget annexe de Goutelas, il est précisé qu'il est rendu possible du fait du cumul des résultats des 5 budgets de la communauté toutes sections confondues.

vote des conventions et subventions avec les associations (page 20 dossier de séance)

Faisant suite à la remarque de Mme Michelle JOURJON, Maire de Saint Etienne le Molard, en lien avec le vote du budget général, après vote à mains levées, par 3 abstentions et 28 voix pour, les subventions aux associations telles que présentées ont été adoptées.

Il est notamment précisé que la subvention dont le principe avait été voté lors du conseil de décembre pour le Critérium était sur une base HT, le montant figurant page 20 est donc le montant TTC, soit 7500 €. M. le 1^{er} Vice-Président commente ensuite certains montants proposés.

4. Château de Goutelas :

a. Approbation de la convention financière avec le Département de la Loire pour l'attribution de la subvention dans le cadre du Contrat Territorial de Développement

M. le 1^{er} Vice-Président précise que lors de la commission permanente du 7 mars 2016, le Département a validé une subvention de 160 000 € pour les travaux à Goutelas. Après vote à mains levées, M. le Président a été autorisé à signer la convention attributive de subvention à l'unanimité.

b. Avenant au marché de travaux pour le lot menuiseries

M. le 1^{er} Vice-Président, rappelant que Mme Christine DAVAL Vice-Présidente suit ce dossier pour la communauté, informe l'assemblée que compte tenu des modifications demandées sur le lot menuiseries au fil des réunions de chantier et de la mise au point réalisée, au vu de l'écart de prix constaté, un avenant à ce lot, attribué à l'entreprise Chapuis doit être mis au vote.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, l'avenant d'un montant de + 2 286,30 € HT a été approuvé soit un nouveau montant de marché de 30 912,30 € HT, et une hausse de + 7,99%.

M. VERDIER commente les travaux supplémentaires rendus nécessaires.

5. Complexe sportif :

a. avenant au marché de travaux pour le lot désamiantage

Suite à la réunion de démarrage du chantier et à une inspection complémentaire du plateau B réalisée par Dekra compte tenu de l'évolution de la réglementation, M. le 1^{er} Vice-Président précise qu'il y a lieu de modifier le descriptif initial du lot désamiantage attribué à l'entreprise Amiante Recycling. Ceci donne lieu à un avenant compte tenu de l'écart de prix constaté de + 3 960 € HT et donc un nouveau montant de marché 26 297,80 € HT, soit + 17,73 %.

A la demande de Mme BOURSIER, conseillère communautaire de Marcilly le Châtel, il est précisé que le diagnostic initial de désamiantage date de plus de 5 ans et qu'à la demande du maître d'œuvre, une étude complémentaire a été réalisée.

Après vote à mains levées, l'avenant est adopté à l'unanimité.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée que M.M. BARTHELEMY et VERDIER vont assurer le suivi de ce chantier à ses côtés.

M. André BARTHELEMY, Maire de Débats Rivière d'Orpra, regrette que des avenants soient déjà nécessaires ; il regrette également que les mémoires techniques n'aient visiblement pas été lus, notamment pour le sol sportif.

b. Approbation de la convention financière avec le Département de la Loire pour l'attribution de la subvention dans le cadre du Contrat Territorial de Développement

M. le 1^{er} Vice-Président précise que lors de la commission permanente du 4 avril 2016, le Département a validé la subvention de 140 000 € pour les travaux du complexe sportif. Le Président a été autorisé à l'unanimité à signer la convention attributive de subvention. Cette subvention inclut la réalisation de l'aire d'athlétisme.

6. Adhésion au groupement de commande départemental proposé par le syndicat intercommunal des énergies de la Loire SIEL pour l'isolation des combles perdus

M. le 1^{er} Vice-Président présente la convention constitutive du groupement de commande proposée par le SIEL pour l'achat de prestations d'isolation des combles perdus des bâtiments publics.

Après vote à mains levées, par 30 voix pour et 1 voix contre, la convention a été approuvée et le Président autorisé à la signer dans la perspective de possibles travaux d'isolation des combles du bâtiment du cinéma. Ce dernier est en effet trop énergivore. Il est rappelé que nous sommes titulaires d'un bail emphytéotique avec l'association immobilière paroissiale pour ce tènement.

A la demande de M. GUILLIN, Maire de L'Hôpital sous Rochefort, il est rappelé qu'il s'agit d'adhérer à un groupement de commande ; en fonction du prix qui sera obtenu, on décidera ou non de la réalisation des travaux.

M. le Président souhaite remercier M. Thierry GOUBY pour le travail réalisé et l'assemblée pour la confiance qui lui est renouvelée. Il souligne tout le travail restant à faire avec le nouveau territoire.

7. Réforme territoriale

M. le Président précise à l'assemblée qu'il n'y a pas de changement nous concernant suite à la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale CDCI du 18 mars dernier et à l'arrêté préfectoral en date du 29 mars.

Notre communauté de communes est toujours concernée par la fusion avec la communauté d'agglomération Loire Forez, la communauté de communes des montagnes du Haut Forez et 14 des 18 communes de la communauté de communes du pays de St Bonnet le Château, ce qui représentera une communauté d'agglomération de 88 communes et plus de 106 000 habitants dès le 1er janvier 2017.

Prochainement une réunion de bureau commun entre les 4 communautés sera organisée, du travail sera à conduire ensemble, pour un territoire à construire.

8. Ligne SCNF St Etienne – Clermont Ferrand

M. le Président informe l'assemblée du courrier qu'il a adressé à la SNCF, courrier co-signé avec les 4 présidents des communautés d'agglomération Loire Forez, de communes des montagnes du Haut Forez, de Thiers et de la montagne thiernoise. Il rappelle la mobilisation à Thiers à laquelle de nombreux Maires ont participé.

M. Bernard MIOCHE, Vice-Président, donne lecture du projet de motion pour le maintien de cette ligne et de tous les services qui y sont liés. Cette motion sera lue lors de l'assemblée générale de la fédération des Maires de la Loire du lendemain. Elle a été préparée par Patricia sur la base du courrier co-signé.

Par la présente motion, nous vous faisons part de nos très fortes inquiétudes concernant les conditions d'exploitation de la ligne ferroviaire St Etienne / Montbrison / Clermont Ferrand.

*Ces dernières années, la **forte dégradation de la voie ferroviaire** sur certains tronçons a entraîné une **limitation de vitesse**. A ce jour, la vitesse autorisée par les trains sur la section entre Boën et Clermont Ferrand varie entre 30 et 60 km/h avec des tronçons de voie pour lesquels la vitesse est même réduite à 10 km/h. En conséquence, la **détérioration de ces conditions de desserte** impacte fortement nos usagers du service ferroviaire.*

*D'une part, le **temps de parcours** par le mode ferroviaire pour relier St Etienne à Clermont Ferrand a **considérablement augmenté**.*

*D'autre part, des **liaisons par autocars**, en substitution des trains, ont été mises en place pour assurer la desserte entre St Etienne et Clermont-Ferrand. Si en 2013, les usagers du réseau ferroviaire pouvaient bénéficier de 5 allers/retours par train direct pour cette liaison ferroviaire, à ce jour, ces mêmes usagers ne disposent plus que d'un seul aller/retour quotidien par train.*

*Ces derniers jours, nous avons été informés du fait que la dégradation de cette desserte ferroviaire serait encore plus accentuée dans les semaines à venir. En effet, à compter du 4 avril prochain, la mise en œuvre d'un plan de transport adapté lié au manque de ressources conducteurs va engendrer la **suppression de 3 trains en semaine** (un au départ de Montbrison à 7h19 pour St Etienne et 2 au départ de St Etienne 06h05 et 18h46 en direction de Montbrison).*

*L'ensemble de ces dégradations ne font qu'alimenter les **rumeurs de fermeture** de cette liaison ferroviaire. Pourtant, celle-ci figure parmi les lignes prioritaires qui devraient pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région CPER 2014-2020 avec comme objectif une régénération de la voie. 76 millions d'euros y étant inscrits au titre du contrat rhône-alpin.*

*Pour notre territoire, cette ligne ferroviaire représente une **armature essentielle**, elle en constitue en quelque sorte l'épine dorsale. Demain, sur la base du schéma de la refonte de la carte intercommunale adopté par Monsieur le Préfet de la Loire fin mars 2016, cette liaison ferroviaire sera intégrée au sein d'un même territoire pour l'ensemble de la section entre Bonson et Noirétable. La poursuite de cette liaison avec Thiers puis Clermont-Ferrand est également essentielle pour la connexion entre les deux départements, au cœur de la nouvelle grande Région.*

L'ensemble des élus du pays d'Astrée, tout comme ceux de Loire Forez et des montagnes du Haut Forez dans le département de la Loire, mais aussi ceux de la Montagne Thiernoise et de Thiers communauté dans le département du Puy de Dôme, se sont mobilisés et souhaitent véritablement promouvoir et soutenir le transport ferroviaire, nécessaire au désenclavement de certaines parties de nos territoires et primordial pour l'attractivité de notre monde rural et le maintien d'un bon niveau de services à la population.

Aussi, nous vous faisons part de notre volonté ferme de maintenir cette ligne ferroviaire et de voir apparaître des améliorations sur l'exploitation de cette dernière. Nous en appelons à la mobilisation de tous nos confrères élus : locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

M. le Vice-Président informe également du courrier qu'il a adressé à Mme la directrice de la SNCF en date du 1^{er} avril sur ce manque de ressources en conducteurs, invoqué désormais, après celui du problème des motrices qui ne shuntaient pas, courrier resté sans réponse à ce jour.

M. REGEFFE complète en relatant sa participation à la réunion à Thiers évoquée par le Président. Il déplore les réponses apportées aux questions posées sur le devenir de cette ligne, que ce soit par les représentants des usagers, des employés ou des élus, réponses fausses ou tronquées ou à l'opposé des réponses qui avaient pu être apportées par M. Queyranne lors de sa venue à Boën il y a un an. Les élus mobilisés souhaitent maintenant utiliser d'autres moyens et mettre la pression sur tous les acteurs décisionnaires. Une association d'élus est en cours de constitution. Il informe l'assemblée qu'il a lancé une pétition depuis moins de 30 heures qui a déjà regroupé plus de 500 signatures. D'autres opérations sont prévues. Avant le mois de juin, il est craint que le tronçon entre Boën et Noirétable soit fermé. Il espère être suivi sur cette démarche et en appelle à la mobilisation de tous ceux concernés par cette ligne, la commune de Boën se proposant pour être le porte-drapeau.

M. le Vice-Président informe l'assemblée qu'il a rencontré M. TAITE, conseiller régional, président de la commission des transports à la Région. Ce dernier lui a précisé qu'un audit, lancé sous le mandat précédent, vient d'être rendu sur l'état du réseau ferré en Rhône-Alpes et en Auvergne et que M. le Vice-Président en charge des transports, M. MIGNOLA, va faire le tour des départements. Cet audit fait ressortir une dépense nécessaire de 765 millions d'euros pour remettre le réseau en état ; au jour d'aujourd'hui il manquerait 300 millions d'euros.

9. Questions diverses

a) Annulations redevances ordures ménagères

M. le Président, propose à l'assemblée un montant d'annulations pour erreurs matérielles de 154 € et un montant d'admissions en non valeur pour poursuites infructueuses de 2 888,62 €.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité des personnes présentes, les annulations et admissions en non valeur proposées sont validées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président fait état des prochaines réunions.

S'agissant du bureau du mois de mai proposé le jeudi 12 mai compte tenu du jeudi de l'Ascension, il est proposé de trouver une autre date, compte tenu de la venue du président Bernard Bonne à 18h30 à St Sixte. La prochaine séance de conseil du 19/05 est prévue à Marcoux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

M. le Maire de Montverdun souhaite tout d'abord faire part du plaisir qu'il a eu à accueillir cette réunion et expliquer son abstention au niveau du budget, sur lequel il n'a pas suffisamment ressenti d'économies en lien avec la tendance nationale. Il invite l'assemblée au verre de l'amitié tout particulier en l'honneur du départ de Marilyne.